



Quelles espèces ?

L'ensemble des Ressources PhytoGénétiques (RPG) d'espèces cultivées et leurs apparentées sauvages (potagères, grandes cultures, fruitières, ornementales, à parfum, médicinales...) hormis les arbres forestiers, en France métropolitaine et d'Outre-Mer.



Pour qui ?

L'ensemble des acteurs impliqués dans les RPG pour :

- leur conservation
- leur caractérisation
- leur valorisation (scientifique, agronomique, culturelle, sociologique ou économique)

Il y a donc une grande diversité d'acteurs concernés :

- Etablissements publics nationaux ou régionaux : instituts de recherches, conservatoires botaniques, parcs naturels, centres de ressources biologiques, centres régionaux de ressources génétiques, jardins botaniques, ...
- Collectivités territoriales
- Entreprises : semenciers, producteurs, pépiniéristes, agriculteurs
- Associations
- Personnes individuelles



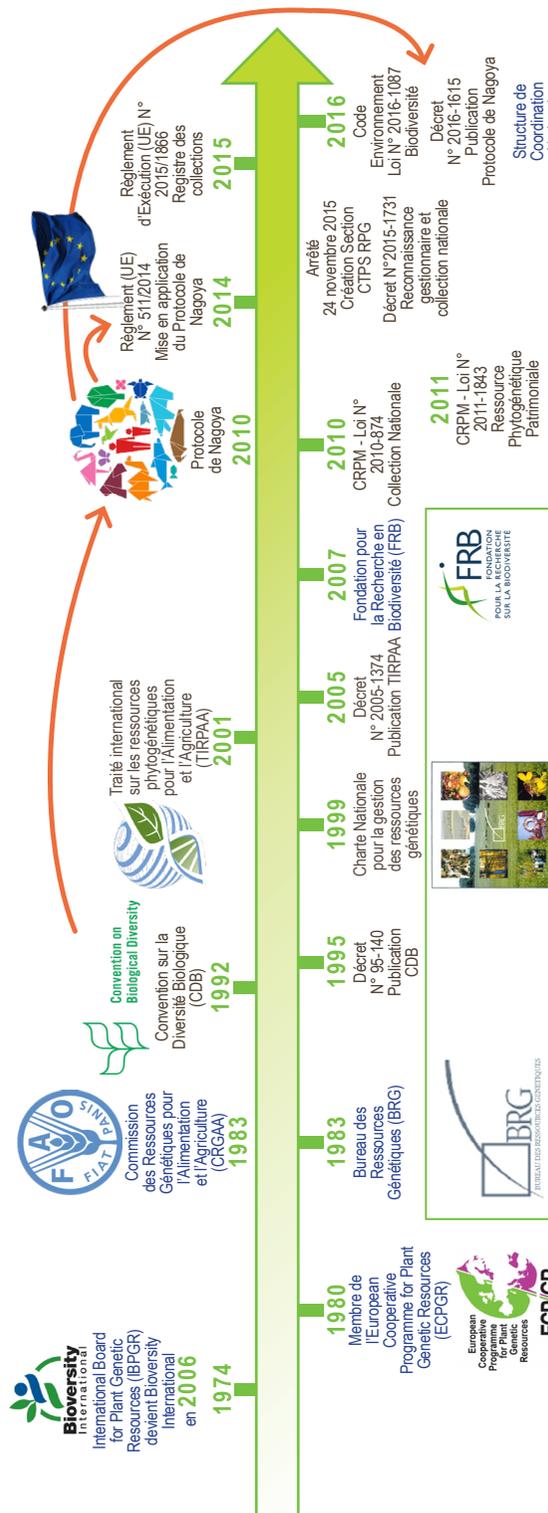
Pour toute question :

Audrey DIDIER - Coordinatrice nationale des RPG d'espèces cultivées et apparentées sauvages
02 41 22 86 45
audrey.didier@geves.fr

Charles-Henry DUVAL - Technicien Collections menacées et espèces orphelines
02 41 57 23 22
charles-henry.duval@geves.fr

Bernice VAN ISSUM GROYER
Secrétaire
02 41 22 85 95
bernice.vanissum-groyer@geves.fr

www.geves.fr/ressources-phytogetiques



Conservation des ressources phyto-génétiques d'espèces cultivées et apparentées sauvages

une diversité d'acteurs concernés

Association, Conservatoire, Agriculteur, Sélectionneur, Centre de Ressources Génétiques, Recherche Publique...



Histoire des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages en France...

Dès 1983, la France prend en compte la **nécessité de conserver les ressources génétiques des espèces domestiques des différents règnes (animal, microbien, végétal) comme un réservoir potentiel pour répondre aux besoins futurs.** Pour cela, le Bureau des Ressources Génétiques (BRG) élabore et conduit la politique nationale de conservation des ressources génétiques et représente l'Etat français dans les instances internationales.

Suite au Grenelle de l'environnement (2007), le BRG fusionne avec l'Institut Français de la Biodiversité (IFB) en charge des ressources génétiques sauvages pour créer la Fondation pour la Recherche en Biodiversité (FRB). Les activités de la FRB s'orientant sur des aspects recherches, la partie scientifique des missions du BRG a été reprise dans cette nouvelle structure.

La **conservation des Ressources PhytoGénétiques (RPG) d'espèces cultivées repose sur des acteurs très divers.**

Les **instituts de recherches publiques** gèrent des collections en conservation *ex situ* (en dehors du milieu naturel). Elles sont maintenues soit par des **Centres de Ressources Biologiques ou Génétiques** en contact direct avec des acteurs variés allant des chercheurs aux agriculteurs en passant

par les sélectionneurs, ou par des **réseaux de conservation regroupant des partenaires public-privé.** Ces réseaux, issus de la coordination du BRG, ont établi des collections nationales librement accessibles.

Au niveau des territoires, des structures se sont également organisées autour de la conservation des RPG, tels que les **centres régionaux de ressources génétiques, les conservatoires botaniques, les parcs naturels ou les collectivités locales.** Ces structures conservent leurs collections à la fois *in situ* (dans le milieu naturel) et *ex situ*. Elles développent notamment des actions pour relancer les savoir-faire traditionnels, accompagner les agriculteurs et intégrer les variétés anciennes locales dans une filière économique. Des **agriculteurs, des associations et des particuliers** ont également développé de fortes expertises dans la conservation majoritairement *in situ* et «à la ferme» des RPG. Ces actions de conservation cherchent à valoriser des variétés adaptées à leur terroir, produites en filières courtes par des acteurs locaux et en lien avec les savoirs traditionnels.

Ces **gestionnaires rencontrent des problématiques d'ordre pratique ou réglementaire,** avec par exemple, l'évolution du contexte législatif en France et à l'international, notamment l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya (2014).

... vers une nouvelle organisation depuis 2016



Afin de soutenir et valoriser le travail de ces acteurs et la diversité des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées françaises, une coordination nationale, financée par le Ministère chargé de l'agriculture, a été mise en place courant 2016.

Elle a pour missions de coordonner et animer au niveau national la conservation des RPG d'espèces cultivées et de permettre à la France de respecter ses engagements internationaux.

Cette nouvelle organisation est composée d'une structure de coordination nationale au sein du GEVES ainsi que d'une Section CTPS relative à la conservation des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et leurs apparentées sauvages.

La Section CTPS regroupe 46 membres représentatifs des acteurs impliqués dans la conservation *ex situ* et *in situ*, la caractérisation et la valorisation des RPG.

